

Ordonnance de l'OFFT
sur la formation professionnelle initiale
d'employée de commerce/employé de commerce
avec certificat fédéral de capacité (CFC)¹

412.101.221.73

du 26 septembre 2011 (Etat le 1^{er} janvier 2012)

Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012

RO 2011 5869

¹ La présente ordonnance n'est publiée ni au RO, ni au RS. Elle peut être obtenue auprès de l'OFCL, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, www.bundespublikationen.ch ou sur Internet: www.bbt.admin.ch/themen/grundbildung/00470/index.html?lang=fr

